



## GAMMA2 et processus d'exportation

Présentation de l'interconnexion entre GAMMA2 et Delta E

# Sommaire

## 1. Calendrier

## 2. Présentation de l'interconnexion

- Le DAE Export
- La déclaration d'export (DEC)
- La vérification croisée
- Point d'attention sur la notion de rang dans le DAE pour éviter une vérification croisée refusée au niveau de DELTA-IE
- Le processus d'exportation et le cycle de vie du DAE

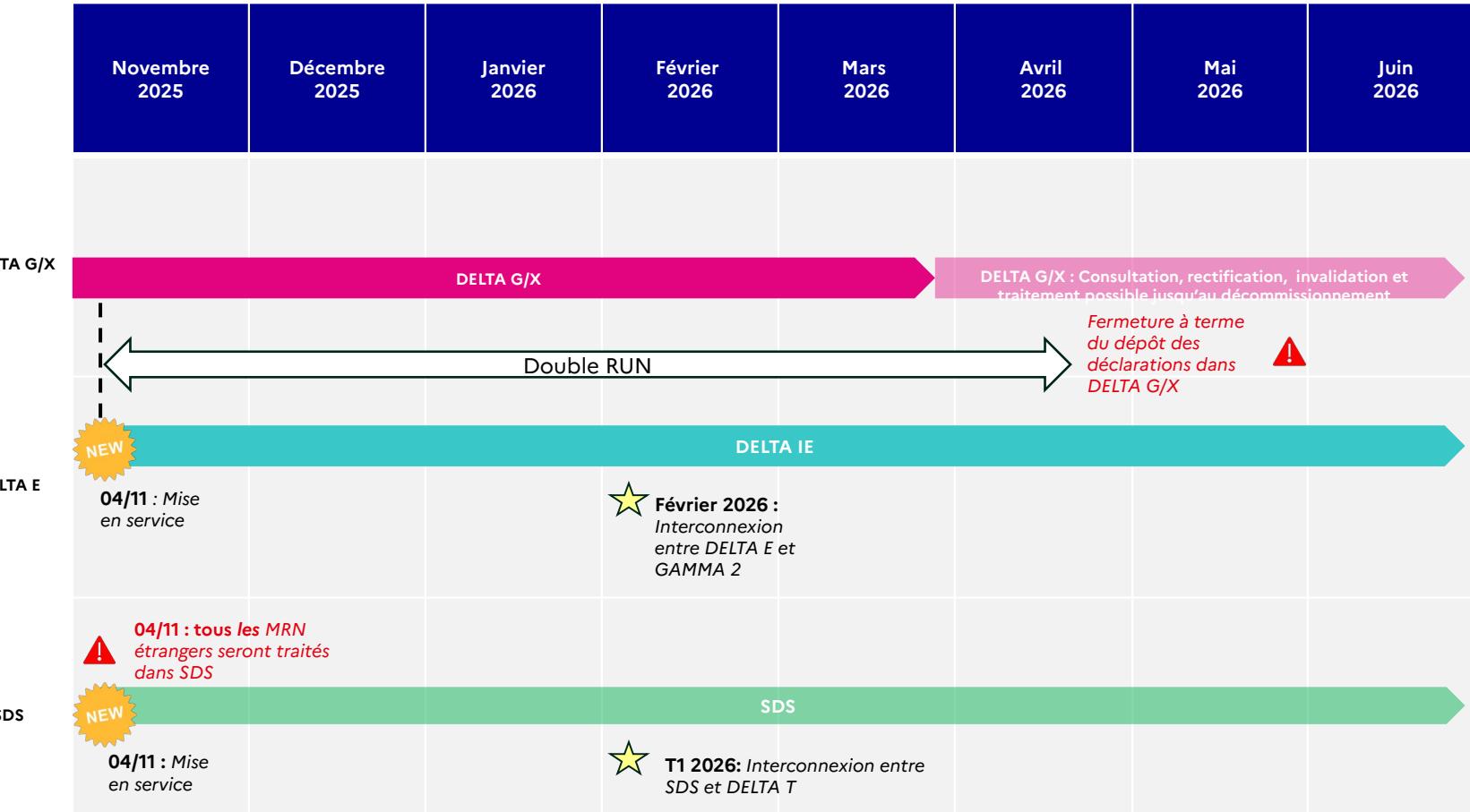
## 3. Procédure de secours

- GAMMA2 sous PS
- Delta IE sous PS

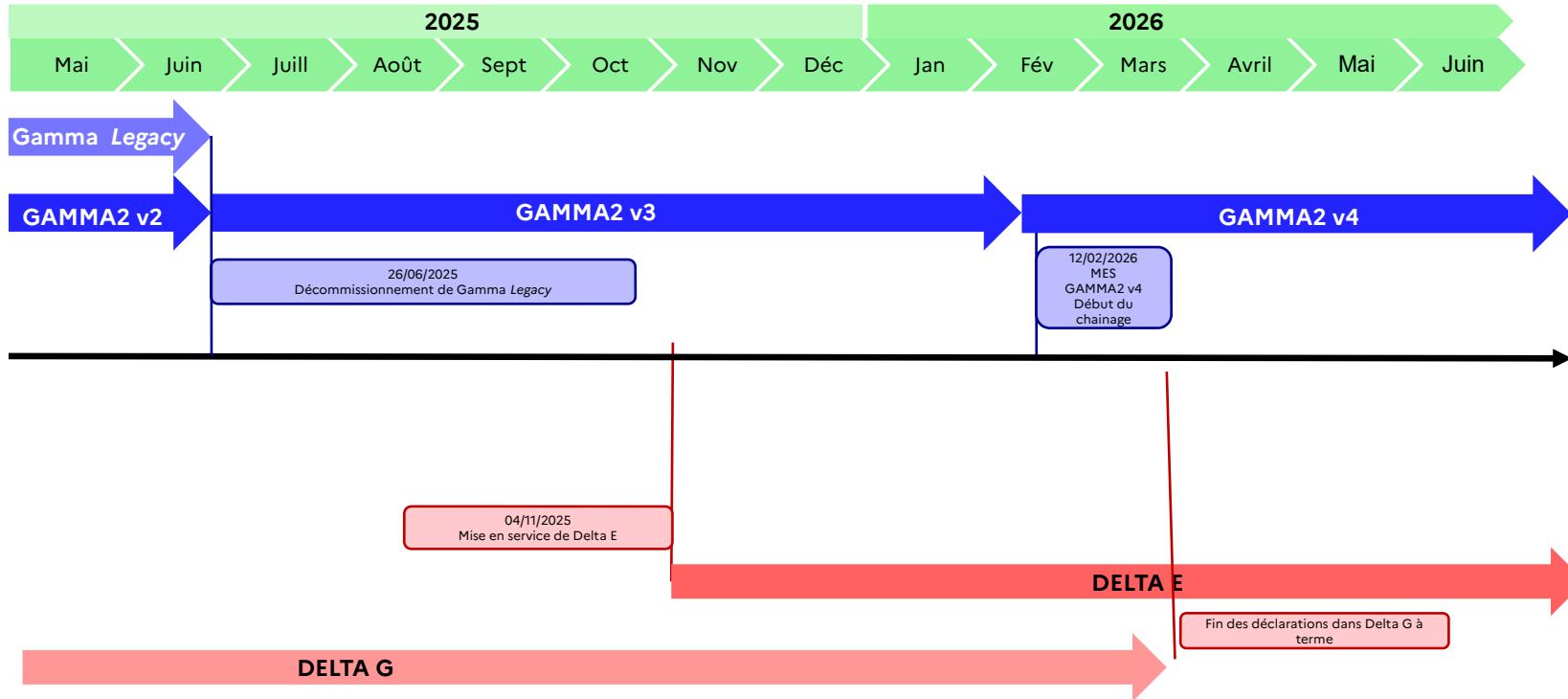
## 4. Rattrapage des données et apurement différé

## 2. Calendrier

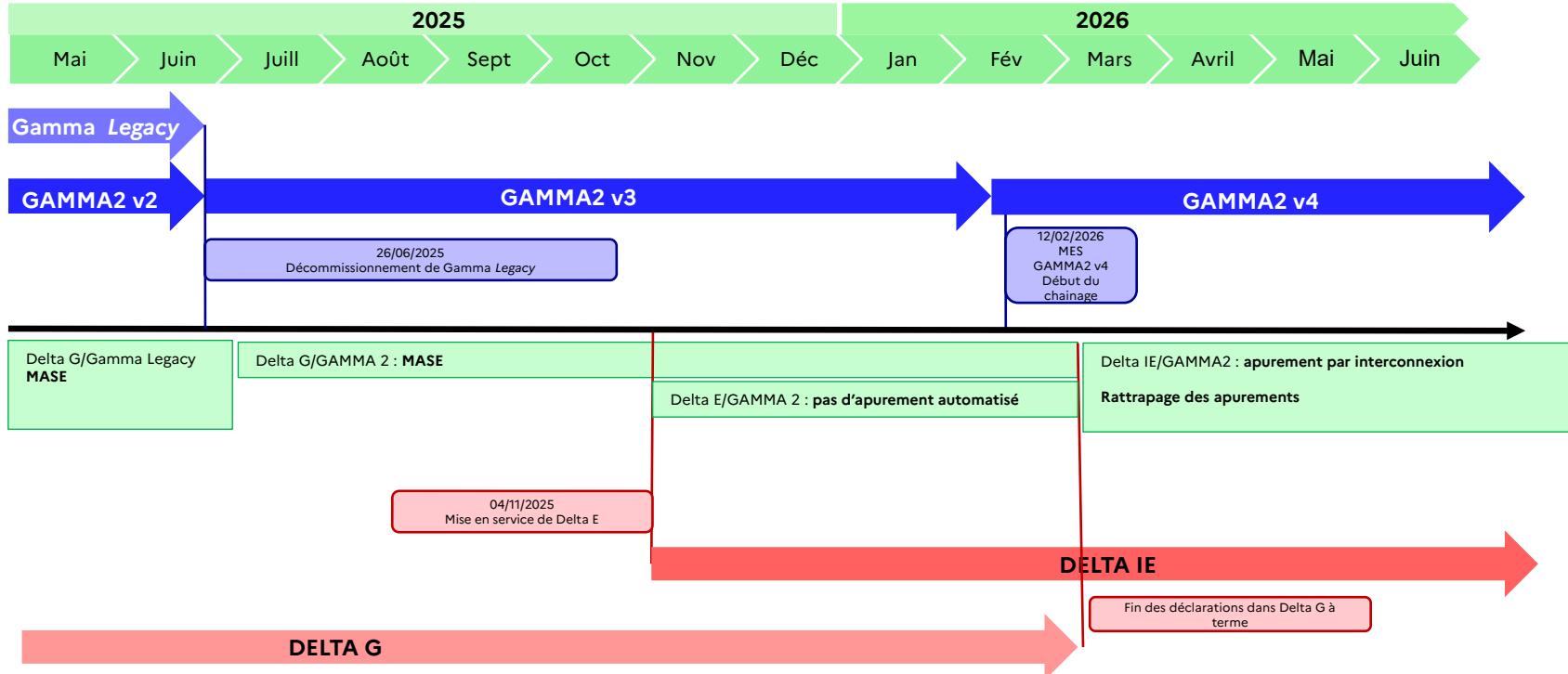
2. Calendrier



## 2. Calendrier



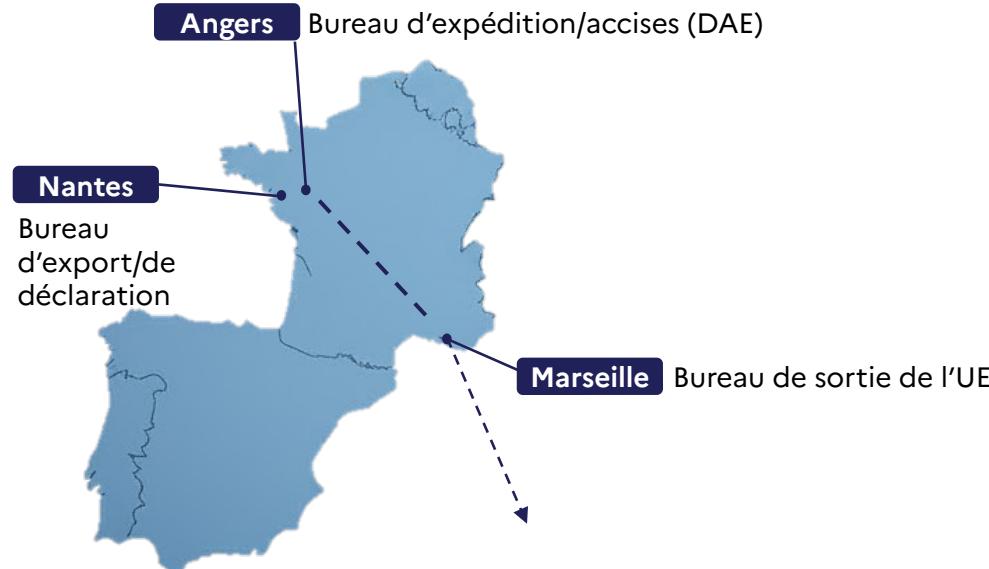
## 2. Calendrier



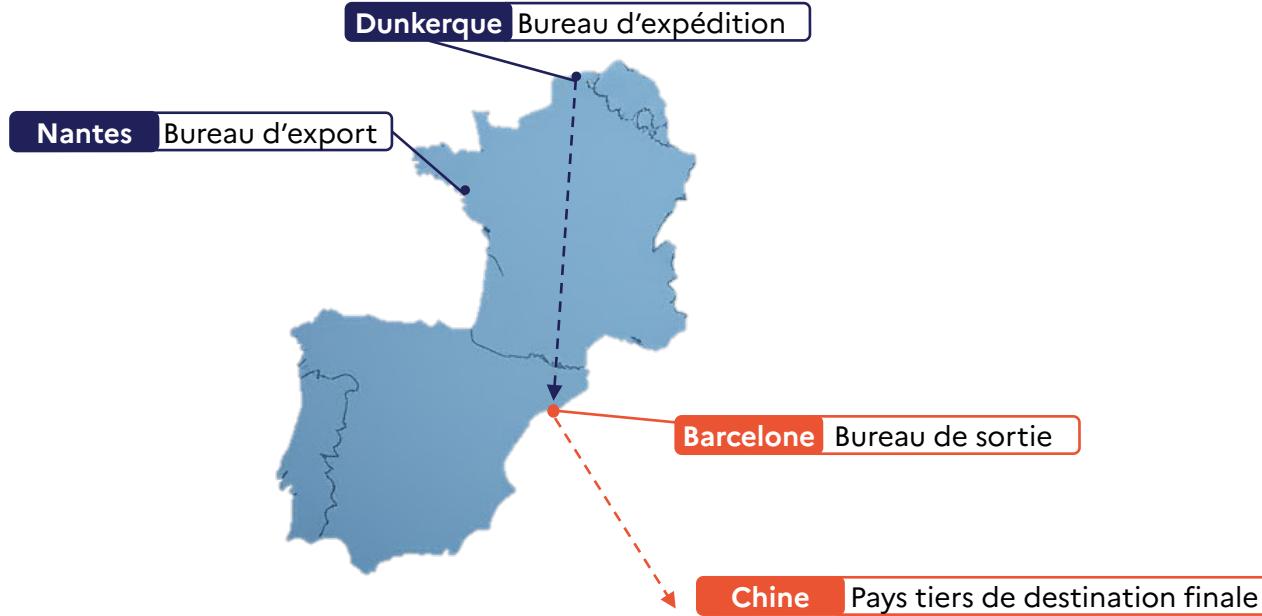
## 3. Présentation de l'interconnexion

- L'interconnexion entre **GAMMA2** et **DELTA IE - volet export** est la déclinaison française du chaînage obligatoire entre les systèmes européens **EMCS** et **AES**
- Ce chaînage est entré en production dans les autres EM le **13 février 2024**. Les DAE français avec un bureau d'export dans un **autre EM** sont donc apurés par ce mécanisme.
- Le système **GAMMA2** ne connaît et n'échange qu'avec le **bureau de déclaration** (d'exportation). Les échanges avec les bureaux de présentation et de sortie sont entièrement du ressort de Delta IE et sont transparents pour EMCS.

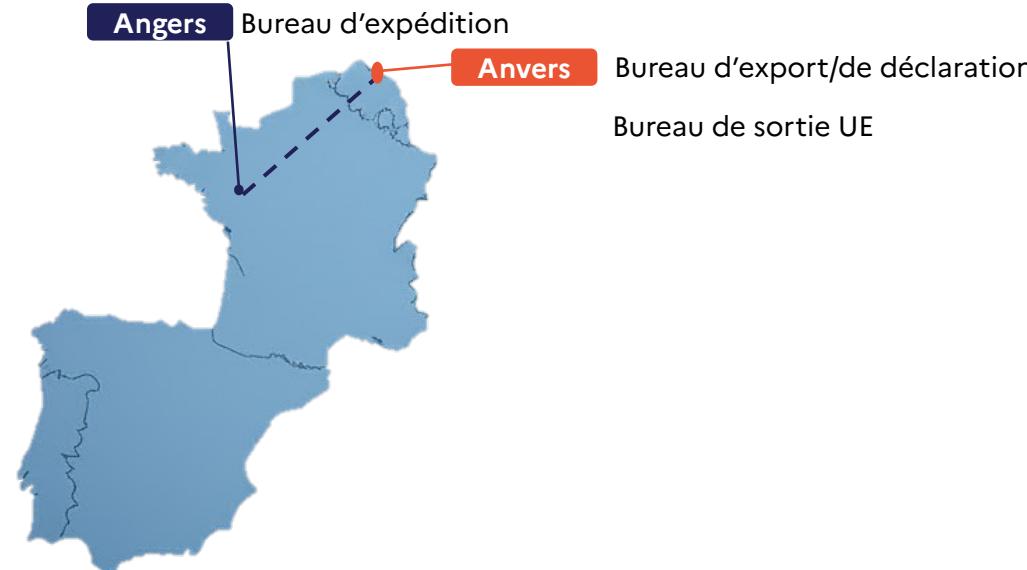
### 3. Bureaux d'export et de sortie français : DAE national



### 3. Bureau d'export français, bureau de sortie UE : DAE national



### 3. Bureau d'export UE : DAE intracommunautaire



## Le DAE Export établi dans GAMMA2

- Un **DAE Export** est un DAE couvrant une circulation de produits soumis à accises destinés à quitter le territoire douanier de l'UE ou le territoire fiscal d'un DROM.
- Il a pour destination **un bureau de douane d'export**, situé en France où dans un autre État membre. Il mentionne également le **pays tiers de destination**.
- Le destinataire mentionné n'est pas le destinataire final des marchandises dans le pays tiers, mais **l'opérateur en charge des formalités douanières au bureau d'exportation**.

## La déclaration d'export (DEC) établie dans DELTA IE

- La DEC déposée dans Delta IE doit mentionner le document d'accompagnement sous les codes suivants :

Code	Document
C651 ( <i>code intracommunautaire</i> )	DAE
C658 ( <i>code intracommunautaire</i> )	DAE sous la procédure de secours
1ACQ ( <i>code national</i> )	Document couvrant une circulation en droits acquittés (CRD, DSA...)

## La vérification croisée

- Si le code C651 (DAE) est renseigné, et que le DAE est à un statut compatible alors la vérification croisée (*cross checking*) est enclenchée.
- Le système Delta IE interroge GAMMA2 pour obtenir le DAE dont le CRA est renseigné dans la DEC. Il compare, pour chaque article, les données de la DEC et celles du DAE.

Éléments comparés	Statuts permettant la vérification
Numéro d'article	EMIS
Nomenclature combinée (NC8)	EMIS (déclaration d 'export refusée)
Masse nette	EMIS (Export invalidé)
	EMIS (BAE non octroyé)

## La vérification croisée

DESCRIPTION DE L'ENVOI		
Description des marchandises		
17a	<b>N° d'article</b>	1
17b	Code de produit d'accise	S200 - Alcool éthylique et spiritueux
17c	Code NC	22087010 - Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l
17d	Quantité réelle	30
17e	Poids brut	100
17f	Poids net	87

Éléments comparés
Numéro d'article
Nomenclature combinée
Poids net

# Point d'attention sur la notion de rang dans le DAE pour éviter une vérification croisée refusée par DELTA-IE

## Articles du DAE

( en rouge les champs qui font l'objet du cross-check)

- **Rang 1** : S200/ **NC8** : 22082014 / **masse nette** : 19 kg/ dénomination commerciale :Armagnac
- **Rang 2** : W300/ **NC8** : 22041011 / **masse nette** : 3 kg/ dénomination commerciale : Champagne Premium avec AOP
- **Rang 3** : W200/ **NC8** : 22042111 / **masse nette** : 28 kg/ dénomination commerciale : vins blancs d'Alsace
- **Rang 4** : W300/ **NC8** : 22041011 / **masse nette** : 87 kg/ dénomination commerciale : Champagne LUXE

## Articles repris sur la DEC export

- **Rang 1** : Pommes fraîches
- **Rang 2** : **Rang 1 du DAE** / **NC8** : 22082014 / **masse nette** : 19 kg / dénomination commerciale : Armagnac
- **Rang 3** : **Rang 3 du DAE** / **NC8** : 22042111 / **masse nette** : 28 kg (dénomination commerciale : vins blancs d'Alsace )
- **Rang 4** : **Rang 2 du DAE** / **NC8** : 22041011 / **masse nette** : 3 kg (dénomination commerciale : **Champagne Premium avec AOP** )
- **Rang 5** : Machine pour la récolte de pommes de terre
- **Rang 6** : **Rang 4 du DAE** / **NC8** : 22041011 / **masse nette** : 87 kg/ dénomination commerciale : **Champagne LUXE**

## Attention :

- Il n'est pas possible de grouper des articles, même s'ils ont la même NC8.
- Le rang du DAE doit être repris, qu'il corresponde ou pas au même numéro de rang dans la DEC.

## Le processus d'exportation et le cycle de vie du DAE

- Le processus d'exportation est le suivant

Processus douanier	Statut du DAE	Événement dans l'historique du DAE
	EMIS	Emission du document
Dépôt d'une déclaration mentionnant le CRA d'un DAE	DEMANDE DE DAE	Réception d'une demande de DAE émise par DELTA-E
Validation croisée réussie	DÉCLARATION EXPORT ACCEPTÉE	Réponse positive à la validation croisée de la déclaration d'export
Octroi du BAE	EXPORT EN COURS	Octroi du bon à enlever pour la déclaration d'export
Sortie confirmée par SDS	APURE	Apurement



## Le processus d'exportation et le cycle de vie du DAE - 1

- Le processus d'exportation peut être interrompu par un événement affectant la déclaration d'export

Processus douanier	Statut du DAE	Événement dans l'historique du DAE
Vérification croisée en échec	ÉMIS (DÉCLARATION EXPORT REFUSÉE)	Réponse négative à la validation croisée de la demande Export
Rejet de la déclaration d'exportation/annulation	ÉMIS (DÉCLARATION EXPORT REFUSÉE)	Émission d'une notification de rejet de la déclaration d'export
Refus du Bon à enlever	EMIS (BAE NON OCTROYÉ)	Blocage de la déclaration Export

## Le processus d'exportation et le cycle de vie du DAE - 2

- Le processus d'exportation peut être interrompu par un événement affectant la déclaration d'export

Processus douanier	Statut du DAE	Événement dans l'historique du DAE
Invalidation de la déclaration d'export (avant ou après BAE)	EMIS (EXPORT INVALIDÉ)	Invalidation de la déclaration Export
Rejet de la demande de rectification	DEMANDE DE DAE	Émission d'une notification du rejet de la demande de rectification
Retrait d'un DAE d'une DEC (modification/rectification).	EMIS	Émission d'une notification du retrait du DAE d'une déclaration d'export

## 4. Procédure de secours GAMMA2

- La circulation sous le régime de la procédure de secours (document papier) doit être régularisée au plus tôt par l'émission d'un **DAE** dans GAMMA2.
- Si l'indisponibilité perdure jusqu'au dépôt de la déclaration d'export (DEC), alors le processus d'exportation se fait sous le code **C658**, le numéro de référence est le **LRN (Numéro unique de référence interne)**. Il n'y a alors aucun échange avec GAMMA2.
- Après la régularisation du DAE dans GAMMA2, le DAE est **apuré** sur la base du numéro LRN qui relie le **DAE** régularisé et la **déclaration d'export (DEC)**.
- L'apurement par le service sur la production de **preuves alternatives** est toujours prévu.

## 4. Procédure de secours Delta IE

- Une indisponibilité de Delta IE entraîne l'utilisation du formulaire papier **EAD**. Aucun échange avec GAMMA2 n'est alors possible.
- Une déclaration d'export (DEC) de reprise est déposée lors du rétablissement avec le code **C651**. Cette DEC est acceptée sans vérification croisée et le **DAE est apuré** après la certification de sortie.
- Les indisponibilités Delta IE étant courtes, il est conseillé **d'attendre le rétablissement** pour déposer une DEC.

## 5. Rattrapage des données et apurement différé

- Les DAE repris dans les déclarations d'export dans Delta IE déposées depuis le 4 novembre 2025 ne **seront pas apurés** par SDS (sortie du territoire de l'UE).
- Un apurement automatique de ces DAE est prévu en **mars 2026** (version 4.2 de GAMMA2).
- En cas de nécessité, les services pourront **clôturer** ces DAE sur la base du statut de la déclaration d'export.

